

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics

- Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM)**
- Lancement des études de faisabilité - Appel d'offres ouvert**
- Décision - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contexte

Afin d'avoir une vision à long terme du développement du réseau de transport collectif, la Communauté urbaine de Bordeaux a réalisé un schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM). Ce document a pour objet de définir un cadre de référence en matière de transport en commun permettant de programmer et d'engager les études à mener pour définir les principaux axes de déplacements à l'horizon 2025/2030. Il a été établi en tenant compte des résultats de l'enquête ménage déplacements de 2009, des données de trafics automobile et de l'évolution du nombre d'habitants, de scolaires et d'emplois sur la base du principe d'une agglomération bordelaise millionnaire à horizon 2030.

Cette réflexion s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'ensemble des déplacements sur l'agglomération et à assurer une bonne complémentarité entre les différents modes de déplacements et avec les autres études en cours ou projetées. Ainsi, une politique volontariste en matière de stationnements, de développement des modes alternatifs à la voiture ou de mutualisation de son utilisation, une réflexion sur un péage urbain ainsi que la production de logements en cœur d'agglomération viendront accompagner la démarche conduite en matière de TCSP.

La délibération n°2011/0250 du Conseil de Communauté du 29 avril 2011 a ainsi approuvé les orientations retenues en matière de stratégie des déplacements et autorisé le lancement des études de faisabilité sur les 4 secteurs suivants :

- la desserte de la Rive Droite tenant compte de la liaison avec la presqu'île d'Ambès et des différentes possibilités de bouclage en TCSP avec la rive gauche via les futurs ponts Bacalan Bastide et Jean-Jacques Bosc. Cette réflexion devra déterminer l'organisation des liaisons circulaires au niveau des Cours, des Boulevards et de la voie de ceinture ferroviaire en cohérence avec le schéma de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique, le projet urbain de la rive droite et les études de desserte menées avec la Région sur la voie de ceinture et du Médoc

- la liaison Mérignac Aéroport – Bordeaux dans la perspective d'une desserte de la gare St Jean. L'étude de faisabilité devra étudier de manière comparative une liaison directe et une via Bordeaux centre ;
- la desserte Saint Médard – Bordeaux centre ;
- la desserte Gradignan – Talence campus – Bordeaux CHU Pellegrin dans la perspective de créer un lien entre les lignes de tramway existantes et d'améliorer les possibilités de correspondances.

Le contenu des études

Le présent marché a pour objet de définir des tracés en TCSP ainsi que les modes de transport les mieux adaptés sur les 4 secteurs précédemment cités. Il s'agira de définir quels seront les itinéraires prioritaires de desserte en TCSP sur ces secteurs ainsi que les systèmes de transport les mieux adaptés aux besoins identifiés. L'analyse des conditions de faisabilité de ces aménagements représente donc l'enjeu principal de ces études.

Les études devront également estimer les impacts sur les autres modes de déplacements et sur les capacités de stationnement des propositions qui seront faites ainsi que les possibilités d'interconnexions entre les différents réseaux et les emprises foncières à réserver. Une estimation sommaire des investissements ainsi qu'une analyse socio économique des projets retenus devront aussi être produites. Enfin, le prestataire devra apporter les éléments relatifs aux procédures administratives et juridiques à engager pour la poursuite des études (DUP...).

Le marché d'étude

L'objet du présent marché consiste en la réalisation des études de faisabilité sur ces 4 secteurs et suppose le lancement d'un appel d'offre ouvert conclu à prix forfaitaire soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Ce marché d'étude est décomposé en 4 lots dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Lot 1** : « la desserte de la Rive Droite et le bouclage en TCSP avec la rive gauche via les futurs ponts Bacalan Bastide et JJ Bosc ». Ce lot est estimé à 140 000 € HT.
- **Lot 2** : « la liaison Mérignac Aéroport – Bordeaux Gare Saint Jean ». Ce lot est estimé à 100 000 € HT.
- **Lot 3** : « la desserte Saint Médard – Bordeaux centre ». Ce lot est estimé à 80 000 € HT.
- **Lot 4** : « la desserte Gradignan – Talence campus – Bordeaux CHU Pellegrin ». Ce lot est estimé à 80 000 € HT.

Les phases opérationnelles relèveront d'un marché ultérieur.

La présente consultation est d'un montant global de 400 000 € hors taxes.

Chaque lot composant le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Le délai d'exécution de chaque lot est de 14 mois et la durée du marché est de 24 mois afin de tenir compte des périodes de validation.

En application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics, il est proposé de recourir à un appel d'offres ouvert avec mise en concurrence au niveau européen.

En application des articles L.2121.12 et 2121.13 du code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation des entreprises sont consultables par les conseillers communautaires à la direction de la commande publique (Immeuble Le Guyenne).

Le financement de ces marchés est à imputer au budget Annexe Transports - Chapitre 20 - Compte 20310001 – Exercice 2012 et suivants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, notamment ses articles 57 à 59,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

VU la délibération n°2009/0834 du 27 novembre 2009 adoptant le principe du lancement des études de définition du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les études menées ont permis de définir des axes à fort potentiel de déplacements à horizon 2025-2030, qu'il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des études de faisabilité sur 4 secteurs

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 2 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le ou les prestataires qui auront émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 4 : La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports dans l'Exercice 2012 et suivants - Chapitre 20 – Compte 20310001 Programme TC - CRB KB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2011

M. GÉRARD CHAUSSET